

Association du Golf Club
Domaine du Brésil
Case postale 37
1376 Goumoens-le-Jux
Tél. 021 882 24 20
info@golfbresil.ch
www.golfbresil.ch



DEVENIR MEMBRE DU GOLF CLUB DOMAINE DU BRÉSIL

Le Golf Club Domaine du Brésil est un Club privé.

Pour en devenir membre, il faut acquérir une action de la Société GRETAL SA et acquitter le paiement d'une finance d'entrée à fonds perdus. La personne intéressée dépose sa candidature en remplissant une formule de demande d'adhésion au Club et en l'adressant au Secrétariat du Club.

La candidature est entérinée suite au préavis favorable du Comité du Golf Club et à l'accord du Conseil d'administration de la Société Gretal SA.

1. L'acquisition d'une action de la Société GRETAL SA

La Société GRETAL SA est propriétaire de la Ferme du Brésil et du bien-fonds sur lequel le golf a été construit. Toutes les actions de GRETAL SA étant détenues par les membres du Golf Club, leur acquisition ne peut se faire que de gré à gré, avec un titulaire actuel. Cela implique une possible négociation du prix qui n'est pas immuable, mais variable selon les lois de l'offre et de la demande. Actuellement, le prix d'une action GRETAL SA se situe approximativement dans une fourchette comprise entre CHF 1'500 et CHF 2'000.-, pour une valeur nominale de CHF 2'500.- et une estimation fiscale de CHF 2'550.-.

Au début de la saison **2021**, un petit nombre d'actions détenues par le Club sont offertes aux nouveaux membres au prix de CHF 1'500.-. Premier inscrit, premier servi !

2. Le paiement d'une finance d'entrée à fonds perdus

En 2017, elle était de CHF 2'500.- (CHF 2'000.- pour un couple et par personne).

Dès la saison 2018, et à titre promotionnel, la finance d'entrée a été réduite pour être fixée à **CHF 1'000.-/personne. Ce tarif est applicable en 2021.**

Sur demande, son paiement peut être réparti sur plusieurs années (2, 3 ou 5 ans) sans qu'aucun intérêt ne soit perçu.

3. La formule « demande d'inscription et d'adhésion » (cf formule annexée)

En remplissant la formule demande d'inscription et d'adhésion, la personne intéressée fait officiellement acte de candidature. Par sa signature, elle confirme sa demande et s'engage à acquitter le prix convenu de l'action GRETAL SA ainsi que la finance d'entrée à fonds perdus. Une fois le préavis favorable du Comité du Golf Club et l'accord du Conseil d'administration obtenus, elle devient **membre actionnaire du Golf Club Domaine du Brésil.**

4. Droits et avantages accordés aux membres actionnaires

Au plan sportif, le membre actionnaire bénéficie du droit de fréquenter et d'utiliser librement les installations du Club, moyennant le paiement de la cotisation annuelle correspondant à sa catégorie (adulte, jeune adulte, junior). Il prend part à toutes les compétitions organisées par le Club et accède au palmarès du Championnat du Club, de la Coupe du Président et de la Coupe du Capitaine. Il peut être qualifié pour les divers championnats organisés par Swiss Golf. Il bénéficie de tarifs préférentiels et de réductions pour les leçons individuelles ou collectives dispensées par les Pros ou pour les achats qu'il effectue au Pro-shop.

Au plan participatif, le membre actionnaire est le véritable copropriétaire du Domaine du Brésil, un bien-fonds d'une surface de 33 hectares. Il jouit de tous les droits, patrimoniaux et sociaux attachés à son action. Ses droits lui permettent de participer activement à la vie du Club, d'être membre de l'une ou l'autre de ses sections (Ladies ou seniors), de prendre part et de voter aux Assemblées générales, ce qui lui assure la défense de ses intérêts et la possibilité de préparer activement l'avenir de son Club.